



# LE POLITIQUE,

## JOURNAL DE LIÈGE.

On s'ABONNE au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. — Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

### ANGLETERRE. — LONDRES, LE 31 MARS.

Les journaux du 31 ne contiennent rien d'important. On écrit de Londres : Une grave collision a éclaté devant Mozambique entre les autorités portugaises et le capitaine d'un brick anglais qui avait capturé une corvette négrière fretée à la Havane pour Madagascar.

Le canon du fort a obligé le capitaine anglais à amener son pavillon et à abandonner sa prise. L'escadre anglaise mouillée devant le cap de Bonne-Espérance a mis à la voile pour le canal de Mozambique. L'amiral Campbell, a reçu ordre d'exiger les plus complètes réparations.

Le *Morning Chronicle* publie une notice très-étendue sur le sergent Kearney qui, après avoir tenté d'assassiner le vice-président de la compagnie des Indes, s'est tué dans la prison où il était détenu. Cette notice contient la preuve évidente de l'impuissance des peines corporelles pour corriger les caractères rebelles et insubordonnés. Dans l'espace de deux ans, Kearney a été mis cinq fois en jugement et chaque fois condamné à recevoir un nombre plus ou moins considérable de coups de fouet.

On sait que ce fouet, armé de neuf cordes et trois nœuds à chaque corde, fait à chaque coup vingt-sept blessures. Après cinquante coups, le dos du patient n'est plus qu'une vaste plaie, d'où le sang ruisselle de toutes parts. Au mois d'août, Kearney ayant été condamné à recevoir 800 coups de fouet, ce ne fut qu'au 325 que son supplice fut arrêté. Les cinq jugements l'avaient, ensemble, condamné à 1,900 coups; il en avait reçu 735, et par conséquent, il lui avait été fait, dans les différentes exécutions, 20,575 plaies.

Les nouvelles de Smyrne du 4 mars, portent que la peste continuait ses ravages en Macédoine, et que le commerce souffrait considérablement.

### FRANCE. — PARIS, 2 AVRIL

On s'attendait hier que M. le comte Molé donnerait sa réponse définitive à S. M., et lui présenterait les noms des ministres destinés à former le cabinet dont il serait le chef. Il paraît qu'on n'a rien pu décider. Le conseil ne s'est occupé que du mariage du duc d'Orléans (J. de Paris).

A cause du grand deuil de cour en ce moment porté dans le duché de Mecklenbourg-Schwerin, la cérémonie du mariage n'aura lieu que vers la fin de mai.

Le conseil des ministres, assemblé hier matin, s'est exclusivement occupé de cette importante affaire. On ne désigne pas encore le haut personnage qui sera envoyé en Allemagne à cette occasion. (J. de Paris.)

M. le duc d'Orléans a eu hier une longue conférence avec M. le président du conseil, à l'hôtel des affaires étrangères. Dans la contestation de MM. Molé et Guizot au sujet du ministère de l'intérieur, le prince royal n'a pas cessé, dit-on, de se montrer favorable à M. Molé. (Messager.)

Les obsèques de M. le docteur Dubois ont été célébrées aujourd'hui avec beaucoup de pompe. Tous les membres de la faculté et la presque totalité des élèves de l'école de médecine suivaient le corbillard, qui a été traîné par les étudiants de la maison mortuaire, rue des Fossés M. le Prince, jusqu'à St Sulpice, et de St Sulpice au cimetière du Mont Par-nasse.

Les journaux de Lyon entrent dans quelques détails sur la situation de la ville et des ouvriers. Suivant le *Courrier de Lyon*, le nombre des personnes inscrites aux bureaux de bienfaisance, qui est de quatre ou cinq mille ordinairement, se trouve aujourd'hui de 27,500 (intra muros). Le même journal évalue à huit ou dix mille le nombre des ouvriers indigents dans les faubourgs industriels de Vaise, de la Guillotière et de la Croix-Rousse.

M. le chef d'escadron Parquin a donné la démission de son grade; cette démission a été remise au ministre de la guerre par son frère, M. l'avocat Parquin, et elle a été acceptée par décision royale du 24 mars 1837.

C'était hier la représentation extraordinaire donnée à l'Académie royale de musique au bénéfice de Nourrit. On donnait l'opéra d'*Armide*, 3 actes des *Huguenots* et le ballet de *Gustave* dans lequel ont paru tous les principaux artistes des théâtres royaux.

Lorsqu'à la fin du bal masqué de Gustave, Nourrit a paru tenant d'une main Mlle Mars, et de l'autre Monrose, les couronnes et les fleurs ont recommencé à pleuvoir sur la scène. Jamais nous n'avions entendu des applaudissements plus prolongés. La salle entière était debout, et Nourrit ému d'une pareille réception est tombé dans les bras de ses amis et a failli perdre connaissance. Mlle Mars, Chollet et surtout Mlle Damoreau ont reçu du public les marques les plus vives de sympathie. Une couronne a été jetée à ces deux actrices toutes deux inimitables, toutes deux si parfaites.

La représentation a fini à une heure moins un quart; la recette s'est élevée à 24,380 fr.

### AFFAIRES D'ESPAGNE.

On écrit de Bayonne, 29 mars :

« Les dernières nouvelles qui nous parviennent sur la position respective des divers corps d'armée et sur les intentions des généraux, peuvent se résumer ainsi depuis le 21. Espartero, rentré à Bilbao, y prépare, dit-on, une combinaison destinée à avoir d'importants résultats. Iribarren attend à Pampelune, où il est rentré le 22, de nouveaux ordres ou des occasions nouvelles, et le général Evans s'occupe activement de réorganiser son armée.

Hier et ce matin, des canonnades ont été entendues dans la direction de St. Sébastien.

L'armée de Navarre, au moment même où elle a repris ses anciens cantonnements, recevait de Madrid l'ordre d'exécuter ce mouvement par suite des inquiétudes qu'inspirait un projet d'expédition carliste au-delà de l'Ebre.

La rentrée de l'armée d'Espartero à Bilbao, s'est opérée le 21, à 4 heures de l'après-midi. Une partie de la nuit a été employée à compléter ce mouvement. On assure d'après des rapports carlistes, que les habitants de Bilbao n'ont pas vu avec plaisir cette disposition qui leur promet de nouvelles privations.

Le mouvement rétrograde d'Iribarren s'explique naturellement par l'extrême difficulté qu'offrait le passage de la formidable position de Las dos Hermanas (les Deux-Sœurs), ainsi nommée à cause de la ressemblance frappante des deux crêtes de ces montagnes. Déjà Saarsfield avait tenté vainement de la tourner pour marcher sur Lecumberry en s'engageant dans la gorge de Madoz; la deuxième tentative par la gorge de Reunza n'ayant pas été plus heureuse, l'armée a regagné Pampelune. Les obstacles accumulés par la nature dans cette partie du territoire, peuvent défier la valeur la plus intrépide et les forces de l'armée la plus régulière.

La position de Las-dos-Hermanas est pour ainsi dire inexpugnable, autrement l'armée de Navarre, composée de corps d'élite, aurait triomphé de la résistance sur ce point. L'artillerie chrétienne, débarquée au Socoa le 26, se compose de deux pièces de douze, deux obusiers, des obus et des grenades.

On écrit de Valence : Le gouvernement espagnol vient de mettre l'embargo sur les navires sardes. Cette mesure a produit une grande sensation.

### BELGIQUE.

#### BRUXELLES, LE 3 AVRIL.

S. M. la reine des Français ayant reçu samedi, par un courrier extraordinaire, la nouvelle de la conclusion du mariage du duc d'Orléans, est partie le soir même, à 10 heures, du palais de Laeken, accompagnée de toute sa suite, pour retourner à Paris.

Il y a quelques semaines qu'un journal d'Anvers a annoncé que des lettres mises à la poste à Bruxelles et destinées à un négociant d'Anvers, n'étaient point parvenues à leur adresse; le ministre des travaux publics chargé des postes n'avait qu'une marche à suivre dans cette circonstance; cette marche lui était tracée par les lois. Sur sa demande, le ministre de la justice a déféré les faits aux tribunaux, et le gouvernement attend les résultats de l'instruction judiciaire commencée à Anvers et à Bruxelles. (Moniteur.)

Hier à midi, la garde civique à cheval et les chasseurs-éclairés ont été passés en revue par leur général, M. Nypels. Cette revue avait attiré beaucoup de monde.

La petite foire aux chevaux, du 30 mars, à Beuges, a été très animée; il y avait affluence de marchands étrangers, et les chevaux ont été vendus généralement bien cher.

On écrit de Namur, le 2 avril : Hier, on a adjugé au gouvernement provincial, la construction de la route de Namur à Hannut, pour la somme de 354,000 francs. Elle est longue de 9,170 mètres; la première section de Namur à Gelbressée a été adjugée pour 89,000 francs; elle doit être achevée au premier octobre 1839.

L'arrêté qui a ordonné la construction de cette communication si utile à notre province, est un des premiers actes sortis de la plume de M. Nothomb. Tout le monde lui sait gré de la promptitude qu'il a mise à trancher les difficultés qui s'opposaient à son exécution depuis si longtemps et surtout pour avoir partagé les opinions des administrations communales et provinciales de notre ville, sur la direction qu'on devait lui donner.

Une ordonnance royale du roi des Français, en date du 21 mars, porte qu'il sera procédé, conformément à la loi du 9 juillet 1836, à l'adjudication publique de la concession du canal de la Deule à Roubaix, y compris le prolongement de ce même canal jusqu'à la frontière belge. L'adjudication aura lieu conformément au cahier des charges approuvé le 20 mars dernier par le ministre des travaux publics; de l'agriculture et du commerce; elle sera passée au rabais sur le prix du tarif annexé à la loi du 8 juin 1825 et réduit d'un quart.

Bruxelles, 3 avril (trois heures) — Le cours de l'actif espagnol (Ardoin) était faible, il a varié de 22 1/4 argent à 21 7/8; après la cote on restait 22 argent pour le 5 et papier au 10. Société Générale émission de Paris 1560 P. Actions réunies 102 1/4 3/8 P, Hauts-Fourneaux du Borinage 107 P.

Aujourd'hui a eu lieu l'Assemblée Générale des Actionnaires de la Société Générale pour favoriser l'industrie nationale (Banque de Bruxelles). Le compte rendu est des plus satisfaisants. Le fonds de réserve s'élève à 20 millions de florins.

Anvers, deux heures. — Ardoin 21 7/8 A 22 P.  
Londres, 1<sup>er</sup> avril. — Dette active d'Espagne au comptant 22 1/4 (hausse 1/2 p. c.)

### RÉGENCE DE GAND.

A la séance publique du conseil communal de Gand du 1<sup>er</sup> avril, des questions importantes ont été agitées; d'abord il a été décidé qu'avant de se prononcer sur la demande d'allocation supplémentaire en faveur des vicaires de la ville, les fabriques d'église seraient invitées à prouver par leurs budgets, l'insuffisance de leurs ressources. Une commission a été nommée pour examiner le projet de station du chemin de fer à l'intérieur de la ville, arrêté entre M. Minne-Barthe et M. l'ingénieur en chef De Ridder.

Eussite, le conseil a eu à s'occuper des questions suivantes; savoir : 1<sup>o</sup> Si M. de Metdepenningen pouvait être admis à développer sa proposition tendante à demander l'annulation ou le retrait de l'ordonnance du 12 avril 1834, concernant les expulsions, malgré sa parenté avec M. Ch. Froment, l'un des expulsés; 2<sup>o</sup> s'il pouvait toujours, à cause de cette qualité, voter sur la mesure. Ces deux questions ont été résolues affirmativement.

Une objection a été élevée par M. Minne-Barthe, le conseil communal est-il apte à voter sur des objets d'intérêt général? Le conseil s'est prononcé pour l'affirmation en se basant sur la législation et s'appuyant sur un précédent, le vote en faveur d'une demande de réforme électorale. En conséquence M. Metdepenningen a développé sa proposition qui, après une assez courte discussion a été adoptée. Une commission a été nommée pour composer l'adresse.

L'*Observateur*, après s'être proclamé l'adversaire des expulsions qui eurent lieu sous le précédent ministère, juge ainsi la démarche de la régence de Gand :

« Formulée comme elle l'est et défendue comme elle l'a été, la proposition de M. de Metdepenningen est bien moins une protestation contre des illégalités qu'un acte d'adhésion aux doctrines de la feuille que rédige M. Ch. Froment. Et quelle est cette feuille? Un journal qui n'a de sympathie que pour les ennemis de son pays. Un journal qui ne semble avoir été créé que pour insulter la Belgique dans ce qu'une nation a de plus cher, son honneur et ses droits à l'existence. Un journal qui ne se réjouit que des revers et des humiliations de la Belgique. Un journal qui n'attend et n'espère la réalisation de ses souhaits, que de la défaite et de l'oppression de la Belgique. Un journal auquel Monsieur Libry semble avoir légué le secret de son style, et communiqué la fébrile et cynique énergie de son langage. Un journal qui écrivait, il y a trois mois : — (nos lecteurs nous pardonneront de répéter de semblables paroles, si nous ne les rapportions ils ne sauraient pas jusqu'où cette feuille est allée), — un journal, disons-nous, qui, parlant de l'armée et des changements trop fréquents de garnison ordonnés à nos régiments, écrivait, il y a trois mois : « On fait trop jouer des jambes à des individus qui sous ce rapport ont fait suffisamment leurs preuves. »

« Nous l'avouons, nous avions une heure opinion de la majorité du conseil communal de Gand, et nous ne nous attendions pas de sa part à une semblable démonstration en faveur d'un semblable journal.

« Le *Messenger de Gand*, par sa violence et sa mauvaise foi, a bien plus compromis que servi la cause qu'il défend, et il est au moins maladroite de la part de ses amis d'adhérer hautement à ses doctrines.

« L'orangisme s'est perdu par son inaction, autant que par le langage de ses organes; et, aujourd'hui que le temps d'agir est passé pour lui, voici qu'il achève de se déconsidérer en inscrivant sur sa bannière le nom de l'homme en qui se personnifient deux des feuilles les plus décriées qui jamais aient paru en Belgique: le *Messenger de Gand* et la *Sentinelle des Pays-Bas*. »

### LIÈGE, LE 4 AVRIL.

#### CHEMIN DE FER.

##### EMBRANCHEMENT.

Nous avons donné hier quelques détails sur la direction du chemin de fer aux abords de notre ville, et nous ne pouvons encore ajouter ceux qui suivent, et qui présentent quelques nouvelles indications :

La courbe formée par le chemin de fer aboutit de la rue de la *Gotha* à la rue *Haut Pré*, à la distance de 43 mètres, en remontant, de l'angle du mur de clôture de la propriété Bury épouse Ory.

La route nouvelle traversera encore : 1<sup>o</sup> la rue des *Marets*,



faubourg Ste.-Marguerite, à gauche, à une distance de 21 mètres de la séparation des propriétés Masset et Degive.

2° Elle traverse le faubourg St. Laurent à 42 mètres, vers Liège, de l'angle saillant du bureau de l'octroi, faisant le coin de la rue du Calvaire.

3° Elle traverse encore la chaussée de St. Gilles, au milieu de la maison de M. Léonard, et aboutit enfin à la rue Ste.-Véronique, à une distance de 13 mètres de la maison Boulanger.

Maintenant que le plan général est arrêté, il nous semble que l'administration communale devrait s'occuper dans le plus bref délai possible, de l'embranchement qui doit aboutir de la station des Guillemins, dans l'intérieur de la ville, au port de Cheravoie, près de l'université, cet embranchement promis par un arrêté royal.

Cet objet est d'une haute utilité pour la ville, car le chemin de fer n'aura pour elle, toute son importance, qu'alors que le commerce sera en rapport avec la station, assez éloignée du centre de notre cité.

Il est donc grandement à désirer que cet embranchement soit achevé à peu près en même temps que le chemin de fer lui-même, c'est-à-dire en même temps que la portion de la route nouvelle arrivant à la Meuse.

Cette affaire reçoit une plus grande opportunité encore, par suite des travaux du chemin de halage. Il nous semble que ces travaux devraient se combiner avec le projet des ingénieurs du chemin de fer, quant à l'embranchement en question.

Nous le répétons, on doit désirer de voir l'administration ne point tarder à se mettre en rapport avec MM. les ingénieurs.

Nous avons reproduit hier quelques lignes de l'Indépendant annonçant le retrait des propositions qu'aurait faites M. Meens au gouvernement français pour l'établissement du chemin de fer entre Paris et Bruxelles. Nous avons déjà dit à cette occasion ce que nous pensions de l'exactitude de cette fâcheuse nouvelle. Nous trouvons dans la feuille bruxelloise, un autre passage digne d'attention, c'est que les hommes de la Société Générale auraient résolu de consacrer presque exclusivement leurs efforts à la prospérité des associations fondées sous leur patronage. Nous applaudirions beaucoup, pour notre compte, à une semblable résolution. Les entreprises industrielles ont besoin pour prospérer de la plus active surveillance. Ce ne serait certes pas trop de la haute capacité de M. Meens, pour une pareille tâche.

L'honneur des hommes de la Banque, ils ne doivent pas se le dissimuler, est intéressé au succès des sociétés qu'ils ont fondées. S'ils ne sont point matériellement responsables des désastres qui pourraient venir affliger notre pays, ils n'en ont pas moins assumé une grande responsabilité morale. Leur résolution n'aurait donc rien qui nous étonnât. Puis enfin le meilleur moyen d'accroître les progrès de l'esprit d'association, sur lesquels nos hauts financiers ont fondé tant d'espérance, c'est d'assurer la prospérité des établissements fondés sous leurs auspices. Faites d'abord la fortune des véritables porteurs d'actions, et il ne sera plus donné à la presse de prévaloir contre les sociétés anonymes.

Nous voulons certes le progrès industriel, mais, comme nous l'avons dit souvent, il ne faut point non plus forcer ce même progrès : vouloir tout achever en un jour, ne serait-ce point faire de l'industrie en serre chaude ?

On nous assure qu'on soumettra au conseil communal, dans la séance de vendredi prochain, le rapport de l'administration de l'université sur les deux nouvelles propositions de terrains pour l'établissement du jardin de botanique, faites par M. Wiliquet, et par Mme. de Potesta. Le premier terrain est situé aux environs de Ste.-Véronique. Le second à Fragnée.

Il paraît que le conseil avec les éléments de discussion qu'il possède prendra difficilement une résolution. S'il consulte les hommes spéciaux, il est difficile qu'ils n'aient point au jourd'hui un intérêt soit matériel, soit d'opinion, dans la question agitée. Ainsi s'ils ont quelque propriété dans le voisinage d'Avroi, beaucoup de gens les taxeront de partialité, s'ils se prononce pour Ste.-Véronique ; et il en sera peut-être de même pour un autre emplacement. Dans cet état de choses, l'administration communale ne pourrait-elle consulter des botanistes étrangers à la ville, et à l'abri par conséquent de toute espèce de suspicion. Il y a à Gand et à Anvers des horticulteurs célèbres et fort en état de trancher la question agitée parmi nous.

Le conseil discutera dans la séance de vendredi la question de savoir s'il doit donner un avis favorable à la réorganisation d'une bourse de commerce.

La chambre de commerce de Liège a émis un avis favorable à la fondation de cette bourse. Par un décret du 20 juin 1806, le lieu des assemblées avait été fixé dans les galeries du palais.

Le rapport sur les titres des candidats pour les places de professeurs à l'académie de peinture n'a point été lu en entier dans le huis clos de la dernière séance du conseil.

On a discuté, si nos renseignements sont exacts, les titres de plusieurs artistes pour la place de professeur d'architecture, en même temps architecte en chef. Les conclusions du rapport n'admettaient point le concours, l'un des candidats ayant des titres supérieurs à ceux de tous ses concurrents : mais plusieurs membres du conseil ont combattu ces conclusions du rapport.

Nous apprenons que la nuit dernière les employés des taxes municipales ont saisi à proximité du port de la Goffe sur la Meuse, 7 tonneaux de genièvre que l'on tentait d'introduire en fraude.

Le tribunal de simple police, dans ses deux dernières séances, a porté dix-huit jugemens de condamnation contre des habitans qui ont contrevenu au règlement sur le nettoiemnt et le balayage.

L'art. 44 de la loi électorale du 3 mars 1831, veut que tous les ans, du 15 avril au 1er mai, la députation permanente du conseil provincial dresse la liste des éligibles au sénat.

Une circulaire de M. le gouverneur de notre province, en date du 25 mars dernier, invite les personnes qui, réunissant les conditions voulues par la loi, désireraient être portées sur la liste de la présente année, à justifier de leurs droits, avant le 15 avril prochain.

Ces conditions sont, être belge de naissance ou naturalisé ; jouir des droits civils et politiques ; être domicilié en Belgique, âgé d'au moins 40 ans, payer 1000 fls d'imposition directe, patente comprise, ou se trouver au nombre d's plus imposés, catégorie à laquelle appartient dans notre province les citoyens qui paient environ 438 fls. ou 887 frs. de contributions.

Hier vers 8 heures du soir, un habitant de cette ville, venant de Grivegnée, est tombé dans la rivière, près du nouveau pont de Longdoz. Il s'est blessé, assez grièvement dans sa chute, et il aurait péri sans les prompts secours qui lui ont été portés par les sieurs Magnée, fils, et J. Denoel, demeurant près de l'endroit susdit. Aux cris du malheureux en péril, ils se sont précipités dans l'eau, et l'en ont retiré au moment où il se noyait.

Il serait nécessaire de garantir les bords de la rivière, de gardes fous, dans l'endroit indiqué, sous peine de voir se renouveler beaucoup d'accidens semblables à celui que nous signalons.

Hier dans l'après-midi, au Pont des Arches, un charrier, qu'on disait pris de boisson, est tombé sous la roue de sa voiture, chargée de sable. Blessé fort grièvement, cet homme a été transporté à l'hospice de Bavière, où il est mort peu de temps après.

Il vient de paraître ; chez M. Desoer, libraire-imprimeur, un mémoire et pétition adressés à MM. les membres de la chambre des représentans par les concessionnaires des mines et autres industriels de Liège, en réponse aux pétitions de quelques propriétaires sur le projet de loi relatif aux mines. Ce mémoire est revêtu déjà d'un grand nombre de signatures et est déposé à la société d'émulation.

Il vient d'être adressé à la chambre des représentans. On dit que la rédaction en est très-remarquable.

Une ordonnance en date du 10 février, rendue par le conseil communal de Forêt, interdit les combats de coqs, dans l'étendue de cette commune.

L'avant dernière nuit le feu a éclaté dans une chambre de la maison Bertrand, rue Ste.-Ursule. Ce n'est que vers 4 heures du matin qu'un ouvrier houilleur, passant dans cette rue, s'est aperçu de l'incendie, qui déjà avait pris certaine extension. Heureusement que la proximité et la promptitude des secours se sont rencontrés dans cette circonstance par le voisinage du poste des pompiers, car autrement le désastre aurait pu être considérable. Grâce à la mise en jeu immédiate d'une pompe et à l'éveil donné aux habitans voisins, le feu a été éteint après une demi-heure de travail et d'efforts bien combinés.

On présume que le feu a pris dans une garde-robe. Plusieurs pièces de la maison sont endommagées.

M. le lieutenant Van Bredael, du 9<sup>e</sup>, s'est fait particulièrement remarquer par les services qu'il a rendus ; malheureusement il a reçu trois blessures graves qui le retiennent au lit. On doit regretter que son dévouement ne lui ait point coûté moins cher. (J. de Liege.)

On lit dans le Handelsblad que le nouvel emprunt de la Société de Commerce a été clos ces jours derniers avec un nombre très considérable de souscriptions qui cependant n'auraient pas rempli la somme totale.

49 navires, non compris les bateaux à vapeur apportant les malles, sont entrés à Ostende pendant le mois de mars.

Le conseil général de la société générale des naufrages, sous la protection du roi Louis-Philippe, présidé par S. A. le prince d'Essling, duc de Rivoli, etc., a voté une médaille d'honneur au général Donckier de Donceel, président d'honneur de la section belg, comme témoignage éloquent du haut intérêt que le conseil attache à ses travaux sur la navigation.

On écrit d'Aix-la-Chapelle, le 1er avril, que M. C. Oeder, chef de la maison Oeder et compagnie, ancien bourgmestre et président de la communion évangélique, y est décédé dans la nuit du 31 mars dernier, à l'âge de 64 ans.

M. Jehotte, notre habile graveur, vient de faire paraître une nouvelle médaille, qui se distingue par un fini très remarquable. Elle présente la vue de notre ville prise du milieu de la Meuse, en amont du nouveau pont de la Boverie. Sur un espace d'un peu plus d'un pouce, on voit le nouveau pont, le collège, une partie des bâtimens de l'Université, de l'autre côté de la rivière, la fabrique Vanderstraeten ; plus loin le pont des Arches, une partie du quai, la citadelle et ses bâtimens ; enfin, dans le lointain les montagnes qui couronnent le paysage.

Sur le revers, on lit l'inscription suivante : Inauguration du Pont de la Boverie, le 27 janvier 1837. — MM. Moreau et Compagnie, concessionnaires.

C'est demain mercredi qu'a lieu la représentation au bénéfice de Mme. Stévens. La composition du spectacle et l'intérêt qu'on porte à la bénéficiaire, font présumer une nombreuse assemblée.

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE A LIEGE.

L'exposition de cette année compte près de 800 plantes. Voici le procès verbal de la séance tenue le 1er avril, et que l'abondance des matières ne nous a point permis d'insérer dans notre n<sup>o</sup> d'hier.

La séance s'ouvre à 3 heures sous la présidence de MM. Desoer, président effectif, et Morren, président honoraire.

Sont présens : MM. Desoer, Morren, Vanderstraeten, vice-président ; Henrard, secrétaire ; Borsu, secrétaire-adjoint ; Dossin, trésorier, Van Holst, de Selys Longchamps, Vottem, Detrouz, Legraye, Janné, membres de l'administration, et MM. Francotte Pieltain, Max, Lesoinne, Dossin, botanophiles à Liège, Deville, jardinier en chef de l'Université. M. Gathy, de Visé, également nommé du jury, assiste à la séance.

M. Davreux écrit qu'il ne peut accepter la nomination de la société.

Le premier prix à décerner dans l'ordre établi pour les concours est celui qui doit obtenir la plante en fleur la plus récemment introduite en Belgique. Le jury élève successivement du concours diverses plantes dont l'introduction est reconnue antérieure à celle de quelques autres. Restent sur le bureau l'Oxylobium argenteum, le Kennedyia glabrata, le Kennedyia inophylla et un Volkameria d'une espèce nouvelle.

Le prix est décerné au N<sup>o</sup> 218 l'Oxylobium argenteum de la collection de M. Delpier-Regnier. Cette plante la plus remarquable parmi celles du concours, a été introduite en 1836 en Belgique avec l'une des deux espèces de Kennedyia susmentionnées mais moins belle. Le prix est une médaille en vermeil.

L'accessit est obtenu par le Volkameria species nova de la collection de Mlle Vossius d'Angis.

Les Kennedyia glabrata et Inophylla sont mentionnés pour deuxième accessit à mérite égal.

On procède à l'adjudication du prix qui revient à la plus belle plante même non fleurie parmi les plantes rares. Le prix, une médaille d'argent, est décerné au N. 73 le Dahlia arborea de la collection de M. Ant. Vanderstraeten, vice-président de la société. Ce beau végétal, de 6 pieds de hauteur, est originaire du Mexique, où il atteint jusqu'à 40 pieds de hauteur. Introduit en 1834 au jardin botanique de Liverpool, la Belgique l'a reçu en novembre 1836.

On passe au concours pour le prix de belle culture et vu le nombre de plantes remarquables sous ce rapport, le jury décide que l'on décernera trois médailles d'argent et trois de bronze. L'exposition actuelle offre réellement des phénomènes sous le rapport de la riche végétation d'un grand nombre de pieds.

Le Camelia japonica flore albo de M. Dozin (n<sup>o</sup> 250) et le n<sup>o</sup> 214 le Ceanothus punicus exposé par M. Delpier-Regnier, obtiennent, avec le Ribes speciosum (n<sup>o</sup> 577) de M. Max. Lesoinne, les trois médailles d'argent, à mérite égal.

Le Camelia japonica fl. albo a près de 7 pieds de hauteur, de la plus belle vigueur et couvert de fleurs, depuis la base au sommet le Ceanothus punicus avec sa cime horizontale, ses innombrables fleurs rouges pendantes, ses feuilles découpées, fait le plus bel effet. Le Ribes speciosum de cinq pieds de hauteur est un pied d'une forte venue et de la plus plus brillante végétation.

Les médailles de bronze sont successivement obtenues par le (n<sup>o</sup> 744) Bletia Tankerville de Mlle. Vossius, le (n<sup>o</sup> 393) Camelia reticulata de la collection de M. Gathy, de Visé, et l'Azalea indica phoenicea de la collection de M. Bertrand Collette.

Parmi les plantes qui avaient été choisies par le jury pour ce concours, on a remarqué avec étonnement des reseda en arbre de six pieds de hauteur et de la plus grande force. C'est une culture très-réputée à Liège. Un pelargonium, prince régent de douze pieds de hauteur, figurait aussi parmi ces plantes. Ces singuliers végétaux sont cultivés par M. Nar. à Ezy, près de Verviers, et par M. Courtois (Edouard), jardinier de M. Vanderstraeten.

Le jury est d'avis qu'il n'y a pas lieu de décerner le quatrième prix à la plante dont la floraison a présenté le plus de difficulté.

Pour la plus belle collection de plantes en fleurs de divers genres, le jury décide, par le motif qui lui a fait prendre la même résolution pour le prix de belle culture, qu'une médaille de bronze sera décernée comme second prix.

Deux médailles d'argent comme premiers prix sont décernées à la collection de Mlle. Vossius qui se compose de 89 plantes, parmi lesquelles 14 orchidées ; et à la collection de M. Legraye se composant de 77 plantes, si remarquables par les azalea.

La médaille de bronze est dévolue à la collection de M. Dozin qui compte 28 variétés, plantes où les camelia sont des plus remarquables.

Le prix de la plus belle collection de plantes d'un même genre, consistant en une médaille de vermeil est décerné à l'unanimité et par acclamation à la collection de camelia de M. Delpier-Regnier ; cette collection se compose de 77 camelia appartenant à 67 variétés.

La médaille de bronze est votée à l'unanimité à la collection de M. Dozin qui compte 27 camelia, parmi lesquels trois pieds énormes se distinguant par la beauté et le nombre de leur fleurs. Il y avait 24 variétés.

Le prix de plantes rares non en fleurs est accordé à l'unanimité à la collection de M. Ant. Vanderstraeten. Elle se compose de 21 plantes dont 20 ont été importées en Belgique en 1831, 35 et 36. L'Entodia phalaris Lehmanni, le Pseudotsuga canadensis, l'Epacris crassifolia, le Bigonia heterophylla, venant du jardin royal de Kew, l'Adiantum japonica de Van Siebold, etc., forment autant d'acquisitions importantes.

M. le président vote des remerciemens à M. Gathy de Hermal, près Visé, qui a bien voulu se rendre à l'invitation qu'on lui avait faite de participer aux travaux du jury.

Il remercie MM. les membres du jury pour le zèle qu'ils ont mis à l'exercice difficile de leurs fonctions, et particulièrement MM. Alex. Detrouz, Henrard, Borsu et Edouard Courtois, pour le soin qu'ils ont mis à la rédaction si pénible du catalogue.

Mardi prochain, à 4 heures de relevée, aura lieu le tombola de près de 60 plantes, dont 39 ont été fournies gratuitement par MM. les jardiniers ou amateurs et notamment par MM. Legraye, Dozin, Mare, Millet, Demblon, Henrard et Vanderstraeten. Mercredi à midi aura lieu la distribution solennelle des médailles.

L'assemblée, avant de se séparer, rappelle que la Médaille d'excellence a été votée dans la séance du 2 mai 1836, à M. Jacob Makoy, l'un des fondateurs de la société. Elle reconnaît que la première exposition de Liège, qui a eu lieu à la grande salle académique de l'Université, coïncidant avec le commencement de la seconde exposition décennale, offre dans ce nouvel emplacement un aspect imposant. Plus remarquable cette année par les plantes rares, les belles collections, la bonne culture que par le nombre des objets exposés, cette exhibition témoigne des progrès que font incessamment chez nous l'horticulture et la botanique.

Pour copie conforme : Le secrétaire, HENRARD, 614.

CONSEIL COMMUNAL.

Addition à la séance du 31 mars. — Il paraît qu'un débat très vif a eu lieu, dans cette séance, entre deux membres du conseil, MM. Forgeur et Billy. Voici à ce sujet ce qu'on lit dans le compte-rendu d'un journal de cette ville :

M. Billy lit un long discours en faveur des réclamations présentées par les distillateurs et autres. Il finit par un amendement tendant à ce que la restitution pour l'exportation soit portée à 4 fr. 50 au lieu de 3 fr. 50.

M. Forgeur combat vivement cet amendement et le discours de M. Billy, il trouve la conduite de ce conseiller étrange et il la blâme fortement. Quoi ! dit M. Forgeur, M. Billy s'est abstenu pendant toutes les discussions sur cette matière ; il n'a point voulu prendre la parole, lorsqu'il pouvait éclairer le conseil ; avant toute décision, il s'est vu malgré nos pressantes sollicitations, et aujourd'hui que toute discussion est épuisée, bien plus, qu'il y a chose décidée, il vient à propos d'une réclamation adressée à la députation permanente remettre tout en question et faire revenir sur une résolution qui doit être irrévocable !

M. Billy. La vivacité ordinaire de M. Forgeur m'a habitué à des faits semblables. J'espère néanmoins que le conseil ne permettra plus de se livrer à de telles attaques personnelles aussi dégoûtantes...

M. Forgeur. Il y a trop de distance entre nous, sous tous les rapports, pour que je me croie obligé de relever ce que vient de dire M. Billy...

Je propose formellement de décider qu'il n'y a pas lieu à délibérer et que le collègue sera chargé de donner à la députation les renseignements qu'elle demande.

Suite de la séance du 1er avril. — M. Piercot rend compte du vote émis par la commission du budget de voir le collège des bourgeois et échevins s'occuper de la question relative aux relevances non remboursables à payer par ceux qui obtiennent l'autorisation de construire des canaux partant de leurs maisons, pour se rendre dans le canal de la ville.

La commission du budget avait pensé que le mode de faire payer une



se le fois une somme déterminée, sauf à la rembourser si la ville supprime le canal, était préférable à celui d'exiger chaque année une redevance. Elle s'était fondée sur ce que ce mode aurait le double avantage de procurer à la ville le remboursement des fonds employés à ces travaux, de prévenir les contestations qui peuvent surgir pour obtenir le paiement des redevances et d'éviter de nombreuses écritures.

M. Picot croit qu'il serait dangereux d'établir à cet égard une règle générale, qui aurait peut-être pour résultat d'éloigner des particuliers de faire ces canaux dont la ville doit encourager la construction. Il demande en conséquence que le collège des bourgeois et des échevins ait la latitude d'exiger une redevance annuelle ou une somme à payer une seule fois.

Cette proposition de M. Péchevin est admise. Dans le cas de suppression du canal, le capital serait remboursé. Le conseil donne un avis favorable sur la délibération de la commission administrative du mont de piété relative à trois demandes de main levée d'inscription formées par les sieurs Mineurs, Desart et Wanson.

Le huis clos a lieu.

Voici les noms des candidats pour les places de professeurs à notre académie de peinture :

Architecture — MM. Maréchal, Smackens, Radino, Béraut, Terneus, Ravoisier, de Noter, Boissard, Collinet, Spaack, Remont, Herman, (total 12).

Ciselure. — MM. Jacob, Distexhe, Bérard, Thonnar, Drion, Buckens (6).

Sculpture. — MM. Van Assche, Béguin, de Tombay, Simonis, Herman (5).

Classe de principes. — MM. Hoart, Beuls, Gaucet, Herman, Nieser Kips de Koppin, Fanton, Benardy, Renard, Detrooz, Delavoipière, Mathieu, Vanquière, Coquilhat, Baltard, Devillers, Braby, Diez, Gouault, Closson (21).

SOCIÉTÉ DES VENNES.

L'administration de la société anonyme des vennes, a l'honneur d'informer les actionnaires de la société, qu'il résulte du bilan de l'exercice de 1836, approuvé par MM. les commissaires en assemblée générale du 1<sup>er</sup> de ce mois, que chaque action a droit à dividende de vingt six francs septante six centimes 2/3, dont un quart soit fr. 6,76 2/3 sera porté au fonds de réserve et les trois quarts restant (soit vingt francs) seront payés à dater du 15 courant, à la caisse de la Banque de Belgique.

Liège, le 3 avril 1837.

L'administrateur directeur gérant Ch. DESER.

Nous lisons dans le journal *la Paix*, de Paris.

Une lettre de M. Paque, pharmacien d'Orléans, du 2 décembre annonce que M. le vicair de Saint Aignan, d'Orléans, vient de lui apprendre que MM. les curés de Saint Aignan, de l'Auris, le sacristin de l'église de Montargis, et la veuve Durand, de cette ville (Loiret), tous les quatre fort âgés et presque complètement sourds depuis plusieurs années, viennent d'être radicalement guéris de cette infirmité par le traitement acoustique du docteur Mene (Maurice), de Paris. Une autre lettre de M. Martin Gilbert, propriétaire à Saint Quentin, en date du 1<sup>er</sup> du même mois, annonce aussi sa guérison, ainsi que celle d'un honorable magistrat de cette ville, ce dernier âgé de 80 ans. M. Main, compositeur de musique, rue des Filles-du-Calvaire, n. 27, Paris, devenu tout-à-fait sourd par l'effet de bains russes, vient aussi de recouvrer son ouïe. Sa surdité était complète et avait résisté à tous les autres traitements primitivement employés. M. Mene vient de publier la seconde édition de sa brochure sur la migraine et la surdité, avec laquelle on peut se traiter soi-même. (Voir aux annonces.)

THEATRE ROYAL DE LIEGE.

Aujourd'hui mardi 4 avril, DON JUAN D'AUTRICHE, drame en cinq actes, suivi du premier acte du BARBIER, opéra.

Demain mercredi 5, au bénéfice de Mme. Stevens, la reprise du SERMENT, grand opéra; la 1<sup>re</sup> représentation de la BELLE ECAILLÈRE.

ANNONCES.

AU CHAPEAU DE SOIE,  
N. 534 ET 585, RUE FERONSTRÉE.

PRIX FIXE.

F. GASQUY a l'honneur d'annoncer son  
RETOUR DE PARIS  
AVEC UN GRAND ASSORTIMENT

Nouveautés en tous genres,  
DONT LE CHOIX ET LA FRAICHEUR NE LAISSENT RIEN À DESIRER.

SON MAGASIN DE DRAPS

Est également RÉASSORTI des NUANCES DE MODE, ÉTOFFES pour pantalons et gilets, FOULARDS des Indes: ÉCHARPES, CRAVATES, etc., etc.

UN CHOIX considérable de CHAPEAUX IMPERMÉABLES à francs 6, 7, 8, 9 et 10.

HUBERT GEORGE, ET SON FRÈRE  
domiciliés rue de la Botte, n. 405, ont l'honneur d'informer le public qu'ils continuent le commerce de revendeur de CHAUX, de feu leur mère.

GRANDE CHEMINÉE EN MARBRE  
AVEC SON ENCADREMENT EN CUIVRE,  
A VENDRE RUE DU POT-DOR, n. 692.

MAGASIN PLACE-VERTE, N. 780.

M<sup>me</sup> E. SOMMER a l'honneur d'informer le public que ses magasins sont assortis de QUELQUES MILLE AUNES MOUSSELINE LAINE et CACHEMIRE en dessins les plus nouveaux; SOIRIES EN TOUS GENRES; SCHALS INDOUX et CACHEMIRE LES PLUS RICHES; QUELQUES MILLE SCHALS BROCHÉS A TOUS PRIX; SCHALS MOUSSELINE-LAINE et THIBETS; ÉCHARPES, COLLIERS, FOULARDS, CRAVATES EN GRANDES QUANTITÉS. Quelques centaines pièces de Coton à tous prix; idem, lingelines et cotonnettes; grand assortiment de bonnettes; quelques mille paires gants de soie, depuis fr. 1-25, etc., etc.

On trouve chez elle le plus grand choix et les prix les plus avantageux.

Ayant constamment une personne de sa maison sur la place de Paris, pour les achats, elle est à même d'offrir toujours au public les articles nouveaux à mesure qu'ils paraissent.

LA VENTE DE LA MAISON COTÉE 593, portant l'enseigne de la Fontaine d'Or, située à Liège, rue Souverain-Pont, qui devait avoir lieu le six avril; en l'étude et par le ministère du notaire BIAR, EST POSTPOSÉE, des avis ultérieurs indiqueront le jour de l'adjudication définitive.

Entretemps l'on peut traiter de gré à gré.

S'adresser audit notaire BIAR. 648

Au N. 475, rue de la Rose, on peut se procurer des ACTIONS de la GRANDE VENDE DE LA SEIGNEURIE DE EHRENHAUSEN, dont le tirage aura lieu le 20 mai prochain. 647

A LOUER TOUT DE SUITE UNE MAISON avec jardin située à FRAGNÉE. S'adresser quai d'Avroy, n. 562. 538

CAVE A LOUER,

RUE BASSE SOUVENIÈRE.

Ayant l'entrée sur la rue et propre à l'entrepôt de vins soumis aux accises. — S'adresser rue Haute Souvenière, n. 855. 599

A LOUER DE SUITE

UNE

JOLIE PETITE MAISON, N. 731 BIS.

A l'entrée de la rue Bergère, près de celle du Pot d'Or,

Consistant en 2 pièces au rez-de-chaussé, cour, cuisine, cave, deux pompes, 2 pièces au premier, 2 au second, et un grenier.

S'adresser au docteur CAMBRÉSY, rue St. Adalbert, N. 751, tous les jours de une à quatre heures.

A LOUER PRÉSENTEMENT

UN BEL

APPARTEMENT MEUBLÉ,

AU PREMIER,

Composé d'un salon, d'une chambre à coucher assez vaste avec alcove et balcon, donnant sur un jardin, et d'un cabinet de toilette. — S'adresser rue Vinave d'Ile, N. 606. 594

A LOUER

POUR LE 24 JUIN PROCHAIN,

UNE MAISON DE COMMERCE,

SITUÉE PRÈS DU MARCHÉ,

A côté de l'Hôtel-de-Ville, N. 998.

S'adresser rue Souverain Pont, n. 599. 583

MAISON

SITUÉE RUE DE L'UNIVERSITÉ,

A VIS-A-VIS

DU

PASSAGE LEMONNIER. 620

VENDRE,

AVIS.

A VENDRE POUR CAUSE DE DÉPART,

HUIT ACTIONS,

DANS LE BEAU CHARBONNAGE DE MARIHAYE,

A SERRAIN SUR MEUSE.

Cette houillère est munie de puissantes machines. Sa proximité de la Meuse, et la qualité de son combustible, l'ont toujours fait ranger parmi les meilleurs charbonnages.

S'adresser au notaire DELEXHY, à Liège. 597

LUNDI DIX AVRIL 1837, à deux heures de relevée, il sera procédé, à la requête des représentants MOREAU, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> DUSART, notaire à Liège,

A LA VENTE AUX ENCHÈRES

DES  
IMMEUBLES

SUIVANTS,

Situés à la Boverie, en lieu dit Fétille, près de l'église :

1<sup>o</sup> Une MAISON avec cour et jardin, mesurant neuf ares 58 centiares, plus une parcelle de terre contigue au jardin et aboutissant au pré Mativa, mesurant 2 ares 32 centiares, précédemment louée à M. l'avocat Dewandre.

2<sup>o</sup> La moitié indivise de trois pièces contigues de COTILLAGE et PRÉ, sise à proximité et presque vis-à-vis de la maison ci-dessus désignée, lesdites trois pièces inscrites au cadastre, sous le nom de M. Geradon, propriétaire de l'autre moitié, savoir :

Section C. N. 437, PRÉ contenant onze ares 90 centiares.

Id. N. 438 } COTILLAGE contenant 31 ares 26 cent.

Id. quinze ares 62 centiares.

S'adresser, pour voir lesdits immeubles au locataire de la maison voisine, et pour connaître les charges et conditions de la VENTE audit M<sup>e</sup> DUSART, ou à M<sup>r</sup> J. G. J. LHOEST, avocat, rue devant les Carmes, N. 290. 649

VENTE PUBLIQUE

POUR CAUSE DE DÉPART,

D'UNE

PARTIE DE MARCHANDISES

POUR DAMES.

LUNDI 3 AVRIL et jours suivants s'il y a lieu, il sera vendu, HOTEL DU GRAND MONARQUE, RUE SOUVERAIN PONT, de 10 à 12 et de 3 à 6 heures, les marchandises suivantes: Cols ou chemisettes brodés, fonds de bonnets brodés, divers coupons de soiries, tulles de soie, blondes, dentelles communes, plateaux de paille pour modistes et une grande partie de rubans pour chapeaux ou bonnets, etc., etc. La vente sera faite au comptant et conditions à prélière à son ouverture. 636

UN OUVRIER TYPOGRAPHE peut se présenter au bureau de cette feuille.

FAILLITE DE JOSEPH JAMME.

VÉRIFICATION DES CRÉANCES.

Les syndics provisoires de la faillite de Joseph JAMME, ci-devant négociant à Liège, invitent les créanciers du failli à se présenter le SAMEDI HUIT AVRIL 1837, à deux heures de relevée, au greffe du tribunal de commerce de Liège, à l'effet d'y procéder contradictoirement avec eux et en présence du juge commissaire, à la vérification des créances. Liège, le 31 mars 1837. 626

FAILLITE

DE

GUILLAUME PLUMIER.

Les syndics provisoires à la FAILLITE de Guillaume PLUMIER, ci-devant distillateur, demeurant rue des Ecoles, à Liège, feront vendre publiquement MERCREDI et JEUDI 5 et 6 avril prochain, à deux heures de relevée, à la maison du failli,

TOUT LE MOBILIER

Qui s'y trouve et consistant en tables, chaises, commodes, garde-robes, bois de lit, pendule, vases, fayence, cristaux, linges, literies, batterie de cuisine, un bureau en chêne fort bien conditionné, un coffre-fort, UN CHAR-A-BANCS, un camion et un tombereau avec leurs harnais, plusieurs tonneaux et cuves en très bon état, des balances avec leurs poids, environ cent bouteilles vinaigre de vin rre. qualité, et quantité d'autres objets.

Le premier jour on vendra les linges, les fayences, la batterie de cuisine, les meubles en chêne et environ trente bouteilles vin de Bordeaux.

Le second jour la pendule, les meubles en acajou, le coffre-fort, le char à bancs, le vinaigre et une quantité de livres, parmi lesquels se trouvent Mean, Louvrex, la Revue de Paris et divers ouvrages de littérature, etc.

LE TOUT AU COMPTANT. 582

MIGRAINE ET SURDITÉ

BROCHURE, 2<sup>e</sup> ÉDITION,

PAR LE DOCTEUR MÈNE MAURICE,

Contient les découvertes et documents pour se guérir soi-même de ces deux affections, quelles qu'en soient la nature et l'ancienneté. Le grand nombre de belles cures qu'elle renferme, opérées chez les notabilités les plus recommandables (avec adresse) ne laissent plus d'incertitude. Prix 1 fr. 50 c. DÉPOT chez Mme. GILLON NOSSENT, à LIÈGE, Pont d'Ile, JOURDIN, pharm., à NAMUR. 434



**A VENDRE,**  
 AVEC CERTAINES FACILITÉS DE PAIEMENT  
 ET POUR EN JOUIR AU PREMIER JUIN PROCHAIN,  
**LA MAISON N. 394,**  
 RUE PUIITS EN SOCK, A LIÈGE,  
 A proximité du Pont de St-Nicolas.  
 S'adresser au notaire SERVAIS, à Liège. 465

**VENTE PUBLIQUE**  
**DES BIENS COMMUNAUX**  
**DE VILLERS-L'ÉVÊQUE.**  
 LES VENDREDI, SAMEDI, 7 et 8 avril 1837, l'administration communale de Villers-l'Évêque fera vendre aux enchères publiques et à l'extinction des feux, par le ministère de M<sup>r</sup> FRANCKEN, notaire, en son étude à Villers-l'Évêque,  
**582 ARES 54 CENTIARES**  
 DE  
**BIENS COMMUNAUX,**  
 APPARTENANT AUDIT VILLERS-L'ÉVÊQUE.  
 La vente aura lieu en 23 lots. Les acquéreurs auront des facilités pour le paiement.  
 S'adresser audit notaire FRANCKEN, à Villers-l'Évêque, pour connaître les conditions de la vente. 539

Un an, 35 fr.  
 Six mois, 18 fr.

**LIBRAIRIE PROGRESSIVE**  
 RUE DES BEAUX-ARTS, N° 9, A PARIS.

**L'ÉPOQUE,**

Revue mensuelle de 150 pages par mois, sur grand raisin, équivalant par sa grandeur des pages, à un volume ordinaire de 600 pages. Cette revue, qui existe depuis bientôt trois ans, est la plus considérable des revues, et elle coûte néanmoins moitié moins cher que les autres. Voici les titres des principaux articles des dernières livraisons : Caprices et bizarreries du célèbre Louis Tieck. — Littérature suédoise. — La Lithuanie en 1812. — Mœurs et croyances des Esquimaux, par Juin-d'Allas. — Une tournée aux principales mosquées de Constantinople. — La Saint-Barthélemi, ou la défense du Clergé catholique. — Siège d'Acra, par Ibrahim Pacha. — Le Prône mystérieux et accusateur. — Hassan, ou si j'étais roi, conte oriental. — Le Bonheur par la Vertu. — Oscar et Thérèse, ou de la Puissance de la religion sur l'éducation de la jeunesse. — Les Pyramides et Fontainebleau. — La Littérature anglaise, par Chateaubriand. — L'Époque publie des ouvrages entiers du plus haut intérêt. 24 vol. de romans de nos meilleurs écrivains vont être donnés aux abonnés en 12 livraisons pendant cette année.

On s'abonne à L'Époque et au Voyageur, et on paie par des mandats sur la poste de Paris. Les directeurs des postes de chaque endroit délivrent ces mandats contre l'argent de l'abonnement qu'on leur remet. Nous adresser ces mandats. L'Époque et le Voyageur sont divisés en actions, par acte social déposé chez M<sup>r</sup> Girard, notaire à Paris, rue de la Harpe, n° 19. Les actions de L'Époque sont de 1000 francs chacune, et celles du Voyageur de 100 francs, prix primitif, et de 150 francs, prix actuel. Les actionnaires ont droit à l'ouvrage gratis. — L'Époque et le Voyageur ont déjà donné un bénéfice de neuf pour cent. Voici le modèle pour soumissionner une action : Je soussigné (ici les noms, prénoms, bureau de poste, etc.) soumissionne actions au journal formant la somme de que je m'engage à payer dans quinze jours du présent, contre la remise de actions qui me sera faite sans frais à mon domicile (dater et signer lisiblement), et nous adresser la soumission par la poste, dans une lettre affranchie. Aussitôt l'encaissement des fonds, on recevra la collection complète de tout ce qui a paru de chaque ouvrage, avec les suites à mesure qu'elles paraîtront. 614

**TIRAGE IRREVOCABLE LE 20 MAI 1837.**

Huit actions, fr. 120. Une action, fr. 20. Dix-sept actions, fr. 240.

**VENTE PAR ACTIONS**

**GRANDE SEIGNEURIE D'EHRENHAUSEN**

AVEC SES DÉPENDANCES, EN CARINTHIE, ET DU  
**GRAND HOTEL RENOMMÉ, N. 70,**

AVEC SES BEAUX JARDINS, SIS A BADEN, VILLE INFINIMENT RÉPUTÉE PAR SES SOURCES THERMALES.  
 Ces propriétés sont taxées juridiquement à la valeur

**D'UN MILLION 502,857 FL. 57 KR. V. DE V.**

Les gains accessoires, de fl. 100,000, 75,000, 50,000, 25,000, 20,000, 12,000, 10,000, 7,000, 6,000, 5,000, 4,000, 3,000 etc. s'élèvent en tout à la somme

**DE QUATRE CENT MILLE FLORINS, V DE V.**

Dans la chance la plus heureuse une simple action peut gagner 5,004 fois.  
 Le paiement peut s'effectuer en effets sur Bruxelles ou contre mon mandat, après réception des actions.  
 En s'adressant directement à la maison soussignée, on reçoit les actions, le prospectus, ainsi qu'à son temps les listes du tirage, francs de port.

**VENTE APRÈS DÉCÈS.**

VENDREDI ET SAMEDI 7 et 8 avril à deux heures de relevée, on vendra quai d'Avroy, 586, une quantité de meubles en chêne, entr'autres un joli buffet à glaces, commodes, garde-robes, bois de lits, horloge, tables, chaises, un joli franquin, batterie de cuisine, plusieurs litres en étain, une grande chaudière en cuivre, de Forpas, bèches et autres outils de cultivateurs.

Ainsi qu'une superbe collection de plantes et arbustes tant en pleine terre que d'orangerie, tels qu'orangers, camélias, quatre superbes myrthes, rosiers du Bengale, idem pyramidals, tulipiers, catalpas, thuyas, cèdres de virginie, pivoinés en arbres et herbassées, et quantité d'autres plantes dont le détail serait trop long.

Le premier jour on vendra les meubles. — ARGENT COMP. TANT. 629

**AVIS**

**CONTRE LES COLS EN FAUSSE GRINOLINE**

Dont la mauvaise tenue, le peu de durée et l'incommodité sont reconnus.



La signature OUDINOT, seul breveté pour la vraie crinoline, duite double, est apposée sur chacun de ses cols sert de garantie, autrement déception.

DEPÔTS à Liège, chez MM. J. L. THONNAR, place du Spectacle FOLLEVILLE, THOMAS, HANQUET et GILLON-NOSENT.

Un an, 12 fr.  
 On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

**LE VOYAGEUR,**

On lectures choisies sur ce qu'il y a de plus curieux dans tous les pays. Le Voyageur paraît une fois le mois, et est rédigé par les plus célèbres voyageurs. Il n'y a point de lecture plus amusante, ni plus instructive pour la géographie, les mœurs et l'histoire des peuples; on en peut juger par quelques-uns des titres que nous citons ici : Voyage en Norvège. — Temple souterrain de l'Inde. — Trente ans dans les déserts d'Amérique, chez les sauvages. — Voyage dans les mers du Nord. — La région indienne et ses végétaux. — Voyage inédit dans l'Inde et autres contrées. — Jardins chinois. — Littérature orientale. — Mœurs des Colons du cap de Bonne-Espérance. — Recherches historiques sur le Mexique. — Histoire de la guerre de l'Indépendance des nouveaux États américains. — La Polynésie. — Les Iles de l'hémisphère Boréal et Austral. — Nouveau voyage dans l'intérieur de l'Afrique. — Géographie de toutes ces contrées, etc.

MERCREDI 5 AVRIL 1837, à 2 heures de relevée on vendra définitivement et sans réserve, EN L'ÉTUDE DU NOTAIRE PAQUE, A LIÈGE.

**1° UNE MAISON,**

SIÈGE A LIÈGE, RUE DU PONT D'AVROY, N° 532.

**2° UNE MAISON,**

SITUÉE A LIÈGE, RUE D'AMAY, N° 644,

Reconstruite, en grande partie, à neuf en 1836.

On peut voir en l'étude dudit notaire, les conditions de cette vente qui présentent les plus grandes facilités pour le paiement du prix. 467

**BOURSES.**

LONDRES, LE 31 MARS.

3 <sup>e</sup> consolidés	90 1/4	Espagne. Cortés	21 3/4
Bel. em. 1832 C. D.	102 1/2	Dillérées	8 3/8
Holl. Dette active	52 7/8	Passives	5 5/8
Portugais, 5 p. c.	47 1/4	Russie	000 0/0
Id. 3 p. c.	30 1/4	Bésil. Emp. 1834	86 1/2

ANVERS, LE 3 AVRIL.

ANVERS. Det. activ.	105 0/0	NAPLES. Cert. Falc.	92 1/2	A
• Det. différ.	44 1/2	ÉTAT-RO. Lev. 1832.		
Emp. de 48 mill.	100 0/0	à An. 1834.	101 0/0	P
HOLL. Dette active	00			
Rente remboursab.	97 1/4			
AUTRICH. Métall.	104 0/0			
Lots de fl. 100.	000			
• de fl. 250.	424	Amst., c. jours	110 0/0	P
• de fl. 500.	673 0/0	Rotterd., idem	111 0/0	P
Polac. Lots fl. 300.	111 3/4	Paris, idem	118 1/2	P
• fl. 500.	136 3/4	• 2 mois	31 0/0	P
ANÉST. E. à L. 1831	85 1/2	• 4 mois	40 1/2	A
ESPAG. Emp. 1834	22 2 1/8	• 6 mois	39 1/2	A
D. diff. 1834	0 0/0	Ham. p. 40 Hb. c. j.	35 5/16	P
Dit. p. 1834	0 0/0	• 2 mois	35 1/8	P
Dette différ.	8 1/2	Bruxelles et Gand.	114 1/2	P

**CHANGES.**

RÉSUMÉ DE LA BOURSE D'ANVERS DU 3 AVRIL 1837.  
 Les fonds Espagnols ont été faibles à notre bourse de ce jour. — Arloin ouvert 22 1/4 1/2 et reste 21 7/8 A.  
 Primes à un mois 24 1/2 dont 1 p. c. A.  
 On a fait peu d'affaires.

BRUXELLES, LE 3 AVRIL.

COURS		ACT. DES HAUTS-F.		160 0/0	P
Emp. Autrich.	100 1/8	Act. Charb. Flenu.	132 0/0	P	
Fin cour.	100 1/8	Act. Banq. lonc.	97 3/4	P	
• 1836, 4 1/2	91 1/4	Act. Ch. H. et W.	000 0/0	P	
• Fin cour.	91 1/4	Act. Ch. Schessin.	000 0/0	P	
Dette active 2 1/2	52 0/0	Act. Entr. Indust.	420 0/0	A	
E. de la ville 1832	99 0/0	Act. Ch. Lev du F.	106 0/0	P	
Dette active holl.	52 1/2	Act. S. d'Ougrée.	000 0/0	P	
Rente domaniale	97 1/4	Act. S. Sars-Lonch.	000 0/0	P	
BRÉSIL 1834	85 1/2	Act. S. de fer.	00 0/0	P	
AUTRICH. Métall.	104 0/0	Act. S. de Venne.	000 0/0	P	
ROME 1832	104 7/8	Act. bar. à V. Any.	000 0/0	P	
NAPLES. Falconnet	92 1/2	Act. S. St. Léona.	144 0/0	A	
Banque Tav.	00 0/0	Act. S. Clatelin.	138 0/0	P	
PORT. Dona Mari.	00 0/0	Act. S. Verrières.	37 0/0	A	
ESPAG. Ard. 1834	22 0/0	Act. Ecl. gaz. rés.	87 0/0	A	
• Fin cour.	22 0/0	Act. S. Raffinerie	116 0/0	A	
• gros pièces	00 0/0	Act. Verr. Charl.	113 0/0	A	
• pr. 1 m. d. l.	25 0/0	Act. Expl. l'Espér.	019 0/0	A	
• différée 1834	00 0/0	Act. des Brasseries	000 0/0	P	
• ans	0 0/0	Act. Librairie H.	000 0/0	P	
• dette passive	00 0/0	Act. Typogr. W.	000 0/0	P	
CHANGES.		Act. Fabr. Tapis.	142 1/2	P	
AMST. ct. jours.	118	Act. Fabr. de fer.	000 0/0	P	
LOND. ct. jours.	12 7 1/2	Act. Mutual. ind.	107 7/8	A	
PARIS. ct. jours.	pair	Act. C. de Bruges	100 1/2	P	
ACTIONS.		Act. H. E. Monc.	00 0/0	P	
Act. Société Gén.	735 0/0	Act. lib. Meline.	00 0/0	P	
Act. id. em. Par.	150	Act. S. act. réun.	102 3/8	P	
Act. de la S. de C.	131 1/2	Act. S. de Dieu.	00 0/0	P	
Act. la B. de B.	132 3/4	Act. Ebenisteie.	00 0/0	P	
Act. C. Sam. et O.	106 0/0	Act. Librairie Sc.	00 0/0	P	
		Act. Fab. Pianos.	00 0/0	P	

VIENNE, LE 25 MARS.

Métalliques, 104 1/4 - Actions de la Banque, 137 0/0.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 31 MARS ET 1<sup>er</sup> AVRIL.  
 Le bateau à vapeur anglais Tourist, ven. de Londres, ch. de tabac, indigo, cuivre, huile de baleine, 14 passagers. — Le pleyt belge Banks baerheyd, v. d'Amsterdam, ch. de café et tabac. — Le brick anglais Louisa, v. de Rio-Janeiro, ch. de café. — La gallesse mecklenb. Johan Hendrik, v. de Bordeaux, ch. de vin et anis.

DU 2 ET 3 AVRIL.  
 Le sloop danois Omen, v. de Drontheim, ch. d'huile de baleine cuivre et bois. — Le bateau à vapeur anglais Ocean, v. de Londres, ch. de coton, indigo, tabac, 4 passagers et 1 voiture. — Le bateau à vapeur Princesse Victoria, v. de Londres, ch. de tabac, huile de poisson, cuivre, manufactures, 15 passagers et une voiture.

PLACE D'ANVERS, LE 3 AVRIL.

Café. — Les transactions se sont bornées à quelques bagattes pour la consommation et 100 balles Batavia blanc à 29 1/2 c.  
 Cuir. — Environ 800 cuirs Montevideo légers ont été placés de 37 à 39 c.  
 Riz. — On a cité la vente de 40 tierçons Caroline, 1<sup>re</sup> qualité surannée à f. 12 3/8.  
 Sucre brut. — Quelques petites parties soit environ 130 caisses Havana blond ont trouvé preneurs à prix divers.

MARCHE DE LIÈGE DU 3 AVRIL 1837.  
 Froment vieux, l'hectolitre, fr. 15 40  
 Seigle vieux, id., 10 92

H. LIGNAC, Impr. du Journal, n° 622, rue du Pot d'Or, à Liège.

F. E. FULD,  
 Banquier et receveur général à Francfort sur Mein. 449